

BUDGET PRIMITIF POUR 2024

COMMISSION « EDUCATION, SPORT ET CULTURE »

RAPPORTEUR :

RÉSUMÉ

I – PLAN AMBITION COLLEGE

Conformément au débat d'orientations budgétaires, et dans le cadre du « Plan Ambition Collèges », le Président nous propose de poursuivre la réflexion sur l'évolution de notre réseau des collèges.

Concernant le secteur de la Ronde Couture à CHARLEVILLE-MEZIERES, suite à l'abandon du projet de reconstruction sur le site du collège de Salengro, des hypothèses d'évolution de la sectorisation scolaire seront étudiées. Dans la vallée, le projet de réhabilitation du collège de MONTHERMÉ sera poursuivi avec la réalisation des études de diagnostic, de faisabilité et la définition du programme de l'opération.

Concernant le fonctionnement des établissements, l'année 2024 sera consacrée à la finalisation d'un nouveau mode de calcul de notre financement de la dotation des établissements, à la définition de nouvelles modalités de financement des actions éducatives et pédagogiques ainsi qu'à la mise en œuvre de l'acquisition en direct du mobilier scolaire au profit des collèges publics ardennais.

Au titre de la politique éducative

Le Président nous propose :

- d'inscrire un crédit de fonctionnement de 6 551 000 € au titre de nos compétences obligatoires et volontaires,
- d'inscrire un crédit de 456 000 € pour l'investissement dans les collèges publics pour le financement de mobilier ainsi que pour le projet OASIS, ainsi que 43 000 € pour l'investissement dans les collèges privés,
- de prévoir un crédit d'engagement à hauteur de 220 000 € au titre de l'investissement dans les collèges privés,
- d'inscrire une recette de fonctionnement de 815 000 € correspondant au reversement d'une partie des recettes du service restauration et au remboursement des enseignants référents de la MDPH,
- d'adopter les modalités d'intervention jointes en annexe du présent rapport.

Au titre du numérique éducatif

Le Président nous propose :

- d'inscrire un budget d'investissement de 1 448 000 € qui permettra d'achever la mise en œuvre du plan numérique,
- d'inscrire une recette d'investissement de 584 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements,
- d'inscrire un budget de fonctionnement de 458 000 € qui permettra de couvrir les dépenses d'accès à internet, d'abonnement et de communications téléphoniques, les contrats copieurs, la mise à niveau de licences et l'hébergement des solutions informatiques,
- d'inscrire une recette de fonctionnement de 180 000 € correspondant aux titres de recette transmis aux établissements dont les abonnements et les contrats ont été repris en 2023 par le département.

II – DEVELOPPEMENT CULTUREL ET BIBLIOTHEQUE

Au titre de la politique culturelle

Le Président nous propose de poursuivre l'ingénierie culturelle à destination des collectivités, de poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle pour tous et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, de consolider les dispositifs d'aide en direction des acteurs culturels via le schéma départemental de développement culturel et artistique, dont les modalités d'intervention sont jointes en annexe, et de prolonger la mise en œuvre du chèque culture à destination des collégiens de 6^{ème}.

A ce titre, le Président nous propose :

- au titre des dépenses, d'inscrire un crédit de fonctionnement de 1 244 000 €, et un crédit d'investissement de 13 000 €,
- de poursuivre le projet de valorisation des thermes et d'y consacrer un crédit de 190 000 € en investissement et 4 679 € en fonctionnement, et d'inscrire une recette de 141 000 €.

Concernant le développement de la lecture publique dans les Ardennes, la Bibliothèque départementale des Ardennes (BDA) poursuit ses activités d'ingénierie et d'actions culturelles avec un nouveau schéma départemental 2024-2027, accompagné financièrement par le Ministère de la Culture. Le président nous propose d'inscrire en dépenses, un crédit de 136 000 € en fonctionnement et 129 000 € en investissement. Concernant les recettes, le crédit à inscrire s'élève à 83 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

Les Archives Départementales des Ardennes poursuivront en 2023 les actions de leur cœur de métier à savoir collecter, classer, conserver et communiquer au public la mémoire et le patrimoine écrit des Ardennes. Le Président nous propose d'inscrire un crédit de fonctionnement de 49 000 € et un crédit d'investissement de 53 000 €.

En 2023, les archéologues de la **Cellule Départementale d'Archéologie (Budget Annexe)** conduiront différentes opérations concernant l'extension de carrières, la modernisation de l'habitat et des installations économiques. Ils poursuivront également leurs actions de médiation et de valorisation du patrimoine ardennais. Le Président nous propose d'inscrire en dépenses et en recettes les crédits suivants :

Investissement :	25 500 €
Fonctionnement	576 955 €

MUSEE GUERRE ET PAIX

Le Président nous propose, pour 2024 :

- d'orienter les actions du Musée selon trois priorités : les collections, les publics et la médiation culturelle qui assure le lien entre les deux.
- d'aménager un nouvel espace muséographique dédié à l'agriculture pendant l'occupation allemande de la Seconde Guerre mondiale.
- d'installer deux expositions temporaires, l'une intitulée « Jeux de Guerre : jouer avec l'Histoire » et l'autre intégrée au parcours permanent et consacrée aux Bandes Dessinées, en partenariat avec le Cabaret Vert.
- d'organiser deux temps forts autour de deux commémorations : la Libération de 1944 et la Déclaration de guerre en 1914.
- d'étudier le processus de labellisation Tourisme et Handicap afin de permettre au Musée d'être plus inclusif.
- de finaliser les travaux d'aménagements extérieurs engagés en 2023.

Afin de mener à bien ces missions, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses et recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement et d'approuver les tarifs du Musée.

IV – POLITIQUE SPOTIVE ET DE LOISIRS

La politique sportive et de Loisirs départementale s'inscrit dans la lignée des objectifs fixés par les orientations stratégiques de la collectivité formalisées dans le schéma départemental de développement du sport et des loisirs 2023-2026 :

- un outil de prévention et l'accès aux droits,
- un moteur de rayonnement, d'attractivité et de modernisation territoriale.

Dans le cadre de ce premier axe, le Président nous propose :

- De soutenir le sport inclusif vers les publics prioritaires, et le sport santé,
- D'être attentif à la prévention des risques par le sport au travail,
- De favoriser les actions en faveur du sport pour tous, notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap
- De favoriser le renforcement du maillage territorial notamment avec le développement de la pratique sportive par le conventionnement avec les acteurs du sport.

Dans le cadre du second axe, le Président nous propose :

- D'encourager l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous grâce :
 - Aux différents dispositifs de soutien aux associations et en direction des Ardennais,
 - Aux actions et manifestations d'envergure organisées par le Département,
- De favoriser le rayonnement du territoire à travers le soutien au mouvement sportif de masse et de compétition par :
 - L'aide à l'organisation de manifestations sportives,
 - L'aide aux clubs sportifs évoluant au niveau national et au plus haut niveau régional,
 - L'aide aux sportifs inscrits sur liste ministérielle,
- De développer l'attractivité de nos sites départementaux à travers :
 - La labellisation « Terre de Jeux Paris 2024 » et les deux Centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques,
 - L'animation des 2 stations touristiques et de la Maison Départementale des Sports et l'amélioration de l'offre de service grâce aux travaux engagés sur ces 2 sites
 - Le projet de Maison Départementale Sport Santé Handicap,
 - Les actions de promotion et de valorisation continues de ces sites.

Avis de la Commission Education, Sport et Culture :

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :